

SEANCE du 2 Septembre 2026

Date de convocation : 26/08/2026

Date d'affichage : 7/09/2026

Le mercredi deux septembre deux mille vingt-six à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Sophie Buhot en qualité de Maire.

Etaient présents : Sophie Buhot, Eric LAURENT, Sabrina Jardin, Séverine Laisney, Johann Syffert, Jocelyne Glon, Loris Vallée, Thierry Letouzé, Caroline Avoyne, Julien Hebert, Xavier Coipel, Marie-France Mabire, Richard Gires, Adeline Texier, Jacques Leconte

Absents excusés :

Véronique Pasque donne procuration à Sophie BUHOT
Alain Becquet donne procuration à Eric LAURENT
Sandra Magdelaine donne procuration à Caroline AVOYNE
Jocelyne Glon donne procuration à Marie-France MABIRE
Antoine DUPONT donne procuration à Xavier COIPEL

Secrétaire de séance : Johann SYFFERT

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 3 JUILLET 2026 ET LE 2 SEPTEMBRE 2026

N° 49 – 2026 Remise en conformité suite à vérification incendie des bâtiments communaux

devis n° DE00001349 en date du 8/06/2026 de la société PISN 13 route des marais 50250 LA HAYE pour un montant de 402.54 € TTC.

50 – 2026 Entretien sanitaires - Foire Saint Denis

devis n° OA – 23062026 en date du 23.06.2026 de la société GSF Neptune ouest 380 rue de Ronchettes 50000 ST-LO pour un montant de 720 € HT (864 € TTC).

51 – 2026 Coordination SPS pour les travaux de rénovation du groupe scolaire

devis S7464 du 30 juin 2026 de la société MESNIL SYSTEM' ZA du Mesnil BP 341 -300 Rue de la coquetterie 50500 CARENTAN-LES-MARAIS d'un montant de 9010 € HT.

52-2026 Raccordement téléphone au réseau existant et pose de la fibre optique :

Lotissement La Croix Du Parc

devis du 30 juin 2026 de l'entreprise SAS SOLUTEL, pour assurer les prestations d'ingénieries télécoms pour la tranche n°2 (partie 2) du lotissement de La Croix Du Parc et les travaux de pose et de câblage en fibre optique pour un montant de 1635€ HT.

53 – 2026 Achat de panneaux de signalisation

devis N° 127568 du 29.06.2026 d'un montant de 1274.52 € TTC de l'entreprise PROZON 9, rue Gyptis 13 006 Marseille

54-2026 Bornage – Tranche n° 2.2 – Lotissement la Croix du Parc

devis 47670 du 10 juillet 2026 de la société GÉODIS 8 Rue Cité Fougères 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN d'un montant de 3 996.00 € TTC.

55.2026 Etudes d'infiltration des eaux pluviales pour la rénovation des écoles

devis 26/494 du 20 juillet 2026 de la société SOL EXPLOREUR située au : Route de Carolles 50530 SARTILLY d'un montant de 2400 € TTC pour effectuer une étude de perméabilité des sols.

56 – 2026 Achat d'une servante pour l'atelier municipal

devis N° 508887 du 13.07.2026 d'un montant de 2 079.20 € TTC de l'entreprise PROLIANS Z.A Le Lucas BP 306 - 50120 Equeurdreville

57 – 2026 Achat d'un écran interactif tactile à l'OPPIDUM

devis N° DE261290 du 05.06.2026 d'un montant de 3600 € TTC de l'entreprise ADES INFO située 4-6 Avenue Louis Lumière-50100 Cherbourg en Cotentin.

58 – 2026 Achat de deux tables de pique-nique et d'une table de ping-pong pour l'aire de jeu située dans le lotissement de la Viennerie.

devis N° DE00019823 du 24/07/2026 d'un montant de 2719.28 € TTC de l'entreprise MAVASA située 4 impasse Maurice Allais Bât A3 53810 CHANGE.

59-2026 Branchement assainissement et eaux pluviales- Tranche n° 2.2 – Lotissement la Croix du Parc

devis D184260020634 du 9 juillet 2026 de la société SAUR 661 Boulevard Charles CROS 14 123 IFS d'un montant de 7 461.33 € TTC.

60-2026 Achat d'un groupe électrogène portable pour la mairie

devis N° 260709 du 27/07/2026 d'un montant de 1 913.70 € TTC de l'entreprise LEPRON située 13 rue de la fosse des Moulins 37190 VALLERES.

N° 61-2026 Participation location de structure pour le festival Danse avec le monde

contrat N ° DLE25486 du 03/08/2026 d'un montant de 7 000 € TTC de l'entreprise FRANCE LOCATION située chemin de la Bassetiere 14500 VIRE.

N° 62 – 2026 Prestation électricité foire Saint Denis

devis n° DE00000256 du 23 juillet 2026 de l'entreprise LELAIDIER, située à : 1 A Village de la Gare 50690 COUVILLE, d'un montant de 3 360 € TTC.

N° 63 – 2026 Engagement groupe de majorettes pour la foire 2026

devis du 17 juin 2026 de l'association Les sirènes de Tollevast, domiciliée 16, les Corbières 50470 TOLLEVAST pour un défilé et spectacle danse et majorettes le DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026 pour la somme de 150 € TTC

N° 64 – 2026 Foire 2026 – Groupe percussion le dimanche 4 octobre

devis n° 2026-007 du 20 juin 2026 du groupe REGGAE LION BATUCADA situé 468 route de Saint Jouvin 50260 SOTTEVAST pour un montant de 900 € TTC

N° 65 – 2026 Contrôle sanitaire des animaux – Foire Saint Denis 2026

le devis datant du 6 août 2026 pour un montant de 220 € TTC de la clinique vétérinaire du bocage Valognais située au : 47 boulevard Félix Buhot 50700 Valognes.

N° 66 – 2026 Opération de localisation des réseaux des cours pour la rénovation des écoles

devis 0363 du 31 juillet 2026 de la société INFRAVRD : 10 rue Ambroise PARE 50200 COUTANCES d'un montant de 2 580 € TTC.

N° 67 – 2026 Programme voirie 2026 – 2027 - 2028

Devis n° CHG10260 en date du 5 août 2026 de l'entreprise CHEVALIER DIAG Centre d'activités Louis Lumière 4-6 avenue Louis Lumière 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN d'un montant de 1864.20 € TTC

N° 68 – 2026 Chargé de sécurité – Foire 2026

Offre n° 2026-08-1 du 14 août 2026 de Monsieur DAMIANO Patrick 53 Haut de la Rue 50110 BRETTEVILLE-EN-SAIRE pour un montant de 1000 € TTC.

N° 69 – 2026 Foire 2026 – Groupe les Indécibels concert du samedi 3 octobre

Devis du 22 août 2026 du groupe les Indécibels de l'association la Vire en musique 51 rue Albert Dubos pour un montant de 1 500 € TTC.

N° 70 – 2026 Foire 2026 – Location de bungalows

Devis de l'entreprise M'LOC située 14 bis, rue du Maupas 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN datant du 17 août 2026 pour un montant de 1 040,26 € TTC.

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le compte rendu du 2 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19 Voix : abstentions :

2. Conservation de la retenue de garantie du lot 9 pour la construction de la salle OPPIDUM.

Le marché du lot 9 VRD et espaces verts a été réceptionné le 21/06/2024 avec un nombre important de réserves portant sur des ouvrages mal exécutés et ouvrages inachevés.

Malgré des courriers recommandés de mises en demeure le marché n'a pas été exécuté en totalité et les ouvrages mal exécutés sont à reprendre à la charge de la commune.

Considérant ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité décide de conserver la retenue de garantie d'un montant de 4312.74 €.

Voix pour : 19 Voix : abstentions :

3. Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Brix tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2200.00 € à la Protection civile,
- Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce soutien financier, et habilite Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

• **Voix pour : 19 Voix : abstentions :**

4. Présentation du rapport annuel 2025 de la DSP du Crématorium

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 28 janvier 2016 relative aux contrats de concession et à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, un rapport d'information annuel doit être établi par le délégataire et présenté en conseil municipal.

Considérant la réception du rapport 2025 le 24 juin 2026 et sa lecture en commission DSP du 24 août 2026.

Les élus prennent acte de ce rapport et approuvent les comptes à l'unanimité.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

5. Tarif des encarts publicitaires du bulletin municipal 2027 :

Afin d'élaborer le bulletin municipal annuel, la commune propose aux commerçants, artisans et entreprises de faire figurer leur logo moyennant une participation financière de :

60 € pour 1/10^e de page

110 € pour 1/5^e de page

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser la participation des entreprises. Ces versements seront imputés au compte 7088 du budget communal 2027.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

6. Abandon du projet d'aliénation du chemin de la route du Mont Epinguet

Le 13 mai 2026, le conseil municipal avait initialement accepté de vendre le chemin rural adjacent à la route du Mont Epinguet, répondant ainsi au souhait d'un riverain.

Toutefois, le commissaire enquêteur ayant recommandé une acquisition en mitoyenneté entre tous les riverains, et face aux nombreuses contraintes signalées par ces derniers, la municipalité a décidé de réétudier le dossier.

En conséquence, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'annulation de sa décision de vente et le maintien du chemin dans le domaine public.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

7. Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TLV)

Il est demandé au conseil de statuer sur l'instauration de la TLV.

Dans un contexte de forte tension en matière de logements d'habitation et dans la perspective de "l'Aval du Futur", cette taxe doit pouvoir permettre de remettre sur le marché des biens immobiliers qui sont considérés comme logement vacant sur le plan fiscal. L'objectif est de créer une taxe incitative autonome pour réduire le nombre de locaux d'habitation vacants.

L'instauration de cette taxe a plusieurs intérêts pour les collectivités :

- Lutter contre la vacance immobilière sur le territoire de la commune ;
- Lutter contre les logements secondaires en zones tendues ;
- Apporter un levier fiscal aux collectivités pour agir sur la crise du logement ;
- Encourager la rénovation et la remise sur le marché de logements inoccupés.

Madame Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu m'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de ne pas instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

8. Participation pour l'exposition des vieux tracteurs à la foire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une participation à Monsieur André Gaumain, pour l'organisation de l'exposition des vieux tracteurs sur le champ de foire, les deux jours de la foire 2026, en dédommagement des frais de déplacements des tracteurs.

Le montant de la participation s'élève à 200 € et sera imputée au compte 623 du budget communal 2026.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

9. Achat des parcelles F 1980/1981/1982/1983 pour la foire

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2026, le conseil a donné son accord de principe pour faire l'acquisition des terrains proposés par les consorts BIHEL où s'installe chaque année la fête foraine de la foire Saint Denis.

Les consorts BIHEL proposent un prix à 7 000 € l'hectare. La superficie totale de ces parcelles est de 0.9038 ha. Les contraintes sont de conserver les haies naturelles.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune. La vente sera confiée à l'étude Chantereyne de Brix.

Le conseil accepte à l'unanimité d'acquérir ces 4 parcelles au prix proposé et donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer les actes et documents afférents à cette transaction.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

QUESTIONS DIVERSES

-Proposition d'accueillir le tour de la Manche à vélo :

Il est demandé au conseil son avis pour accueillir le 27 mai 2027 la 62^{ème} édition du tour de la Manche à vélo. Cela demande une organisation sur le champ de foire et en cœur de Bourg en partenariat avec la commune qui devra mettre à disposition des locaux, assurer une aide logistique, offrir un vin d'honneur et participer à hauteur d'environ 7500 €
Le conseil est favorable à l'unanimité. Une délibération sera prise au prochain conseil.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

-Création d'une réserve citoyenne : il est demandé au conseil son avis sur la création d'une réserve citoyenne à l'échelon communal. Les personnes bénévoles pourraient venir en aide aux élus en cas de sinistre. Un document explicatif est remis aux membres du conseil.

En cas d'accord, un groupe de travail sera constitué et une délibération au prochain conseil devra être prise. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

-Demande de renouvellement de soutien sportif à un jeune Brion :

Il est demandé au conseil son avis sur le renouvellement d'une subvention pour performance dans le domaine du cyclisme d'un jeune Brion :

Le conseil à la majorité ne souhaite pas renouveler l'aide, la première étant octroyée à titre exceptionnel.

Voix pour : 2 Voix contre : 10 abstentions :7

- Avis sur le Transfert des pouvoirs de police spéciale à l'EPCI

Il est demandé au conseil son avis sur la reconduction des transferts de pouvoirs à prendre dans les 6 mois de l'élection du nouveau président de l'EPCI :

Le conseil à la majorité ne s'oppose pas à la conservation par Mme Christèle CASTELEIN des pouvoirs suivants :

- assainissement
- collecte des déchets ménagers
- Aires d'accueil des gens du voyage

Le conseil accepte à la majorité que Mme Christèle CASTELEIN n'exerce pas les pouvoirs suivants :

- Circulation et stationnement
- Délivrance des autorisations de stationner des taxis,
- Habitat (procédures relatives à la sécurité des bâtiments recevant du public aux fins d'hébergement et à la sécurité et salubrité des immeubles, des locaux et des installations pouvant participer à la lutte contre l'habitat indigne)
- Publicité

Voix pour : 18 Voix contre : 1 abstentions :

INFORMATIONS DIVERSES

- registre canicule à disposition à l'accueil de la mairie
- retour sur la rentrée d'école le 1/09/2026
- rénovation des écoles : Rdv le 2/09/2026 pour étudier les possibilités de travaux en site occupé

- comité de suivi PLUI -avancée des études à rendre pour le 15 septembre 2026
- Préparation d'un PICS, l'avancement de la démarche PICS fera l'objet d'échanges en conférence des maires avant son approbation en conseil communautaire à l'automne.
- Signature de la convention pour les ateliers numériques le 1/09/2026 à 11h
- 1 écran a été installé dans la salle de réunion de l'OPPIDUM, ce qui permettra de l'ouvrir aux locations plus facilement.
- retour sur le festival danse avec le monde, la journée des solex, le tournoi de fléchettes et la première prestation de la guinguette.
- Jeu « Cap sur la Manche » de ICI Cotentin qui sera diffusé à l'antenne entre 11h et 12h :
 - Du lundi 21 septembre au vendredi 25 septembre pour 2 associations
 - Du lundi 28 septembre au vendredi 02 octobre pour les 2 autres
- fermeture de la RN13 le soir à partir de 20h jusqu'à 6h du matin du 26/08 au 9/09
- commission de territoire du 1/09/2026
- point CDP : les travaux de viabilisation commencent début septembre
- point programme voirie : les travaux vont commencer début septembre
- Réception du rapport énergétique 2025 fait par le SDEM dans le cadre d'une convention CEP sur les bâtiments communaux

Compte rendu des commissions :

- commission urba le 8/07/2026
- Commission DSP le 24/08/2026

Dates des prochains événements :

4-5-6/09 la guinguette sur le champ de foire sur le thème de « Sosies ou pas Sosies »
3 et 4 octobre Foire Saint Denis

Date des prochaines commissions :

Commission bulletin :10/09/2026
Commission DD : 11/09/2026

Prochains rdv :

Comité SDEM le 11/09/2026

CDL présentation des marges de manœuvre financière le 15 septembre à 9h30

Prochain conseil municipal : 14/10 et 9/12 à 20h 30

Ainsi délibéré en séance le 2/09/2026

Séance levée à 22h30